



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-513**

Séance publique du

13 décembre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231213- lmc1249999-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2023
Date de réception : vendredi 15 décembre 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ACQUISITION DE DEUX OEUVRES D'ART POUR LE MUSÉE DU VIEIL AIX ET LE MUSÉE
DES TAPISSERIES**

Le 13 décembre 2023 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07 décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Alain PARRA.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction des Musées d'Art et
d'Histoire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ACQUISITION DE DEUX OEUVRES D'ART POUR LE MUSÉE DU VIEIL AIX ET LE MUSÉE DES TAPISSERIES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'enrichissement des collections des Musées de la Ville est une des missions essentielles des Musées de France, par le biais d'acquisitions ou de dons d'œuvres d'art. Elles représentent un intérêt particulier afin d'enrichir notre connaissance de l'histoire de notre cité et servir de support à des expositions temporaires ou permanentes.

Une première œuvre proposée à l'acquisition concerne le Musée du Vieil Aix.

Edouard DUCROS (1856-1936) est né à Aix-en-Provence où il passe toute sa vie d'adulte après ses premières années à Oullins. Devenu d'abord avocat, avoué puis greffier après des études de droit, celui-ci décide de consacrer sa carrière à la peinture en 1902, alors qu'il est âgé de quarante-six ans. Sa production se partage entre les vues de la Ville d'Aix-en-Provence, ses alentours et la Ville de Martigues, mais aussi quelques portraits et peintures de genre liés à la Provence.

Il se montre très impliqué dans la vie artistique locale, notamment dans la Société des Amis des Arts d'Aix-en-Provence. Cette société, apparue en 1894, avait pour vocation de promouvoir un Salon régional à Aix-en-Provence. Il y expose trois tableaux dès la première exposition, tandis que Cézanne lui-même en présente deux, auprès d'artistes comme Louis Gautier ou Gondran.

Edouard DUCROS apparaît également lié à la vie des Musées de la Ville d'Aix-en-Provence dès leur création. Le Musée du Vieil Aix possède ainsi deux tableaux donnés par Edouard Ducros lui-même, juste après sa création (entre 1933 et 1936), figurant des monuments de la Ville, la place de l'Hôtel de Ville et l'église Saint-Jean-de-Malte. En juin 2022, le Musée du Vieil Aix a enrichi ce fonds et acquis un autoportrait d'Edouard Ducros auprès de la Galerie Bercker (2 500 euros). En outre, le Musée du Pavillon de Vendôme, qui relève de la même direction que le Musée du Vieil Aix, possède cinq tableaux de l'artiste, dont deux ont été donnés par Henri Dobler et un par Blanche Estienne de Saint-Jean, deux figures majeures de l'histoire patrimoniale d'Aix-en-Provence.

L'œuvre proposée en vente par la Galerie Bercker, « *Lavandières dans l'Arc, Pont des Trois Sautets* », figure un paysage clairement identifié et plusieurs fois représenté, celui de l'Arc. Elle est peinte en 1896, à une époque où Ducros connaît Cézanne personnellement et artistiquement, pour avoir exposé avec lui et peint parfois sur le motif en sa compagnie. La production aixoise d'Edouard Ducros est donc particulièrement intéressante pour les collections de la Ville d'Aix-en-Provence en raison de la qualité de ses peintures représentant la ville, son insertion dans les milieux artistiques, ainsi que son lien avec l'histoire des musées.

Nous vous proposons donc cet achat dans la continuité de la politique d'enrichissement des collections des musées municipaux :

Edouard DUCROS

« *Lavandières dans l'Arc, Pont des Trois Sautets* », 1896

32,5 cm x 40,5 cm

Huile sur toile

Signée, datée et dédicacée en bas à droit



Cette œuvre intégrera les collections du Musée du Vieil Aix.

La seconde œuvre proposée à l'acquisition concerne le Musée des Tapisseries.

Le Musée des Tapisseries a constitué, depuis les années 1990, un fonds en lien avec les artistes présents au Festival International d'art lyrique d'Aix-en-Provence, parmi lesquels François GANEAU (1912-1983).

Le Musée dispose ainsi de plusieurs projets de costumes et de décors conçus pour différents spectacles présentés sur la scène de l'Archevêché dans les années 50 et 60 : Lavinia, Il Combattimento di Tancredi e Clorinda, Le Mariage secret, et Così fan tutte, où il passe avec brio du XVIII^e siècle à l'époque contemporaine.

François GANEAU est un artiste pluridisciplinaire. Formé à l'école Boule, il se consacre par la suite essentiellement à la scénographie de théâtre et d'opéra, découvertes pendant sa captivité en Allemagne, tout en ayant une importante activité de graphiste, avec la conception de nombreuses affiches. Il est également typographe (inventeur du caractère "Vendôme"), peintre, et sculpteur.

De 1951 à 1971, il collabore régulièrement au Festival d'Aix-en-Provence pour lequel il conçoit décors et costumes, mais également la ligne graphique de certains programmes, le logo de la Société du Casino d'Aix-Thermal, et même le théâtre de plein air du Tholonet.

Ses maquettes de costumes et de décors pour Carmen, opéra créé dans ce même lieu, figurent dans les collections du Musée Granet.

Dans les années 2000, sa veuve a fait don à la Ville d'Aix-en-Provence de courriers et de documentation.

La Ville a eu l'opportunité d'acquérir cette année, en vente aux enchères, une maquette de costume pour un personnage masculin de *Così fan tutte* présentée dans l'exposition rétrospective *Così - Così fan tutte 1948-2023* organisée au Musée des Tapisseries du 13 mai au 24 septembre 2023.

Il vous est proposé aujourd'hui de faire l'acquisition de son pendant, un projet de costume pour le personnage de Dorabella. Cette maquette est détenue par Madame Laurence François, qui nous l'avait aimablement prêtée pour l'exposition.

Cette acquisition viendrait ainsi compléter le fonds et le legs Ganeau du Musée des Tapisseries, poursuivant la politique d'enrichissement du "Fonds du Festival International d'art lyrique", dans le cadre de la convention de coopération culturelle passée entre le FIAL et la Ville d'Aix-en-Provence. Par ailleurs, elle fait écho au costume réalisé, également conservé dans les collections du musée.

Nous vous proposons donc ce second achat dans la continuité de la politique d'enrichissement des collections des musées municipaux :

François Ganeau (1912-1983)

Maquette du costume de Dorabella pour *Così fan tutte*, dans la mise en scène de Daniel Leveugle, production du Festival d'Aix-en-Provence 1971.

Gouache sur papier, 36x26 cm



En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que la Ville se porte acquéreur de l'œuvre réalisée par Edouard DUCROS, auprès de la galerie Bercker, pour un montant total de 2 500 euros TTC ;
- **DIRE** que la Ville se porte acquéreur de l'œuvre réalisée par François GANEAU, auprès de Madame Laurence FRANCOIS pour un montant total de 650 euros TTC ;
- **DIRE** que la dépense totale correspondant à ces deux acquisitions, soit 3 150 € TTC, sera imputée sur le budget de la Direction des Musées d'Art et d'Histoire, ligne 9549, imputation 324-21621-903, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2023-513 - ACQUISITION DE DEUX OEUVRES D'ART POUR LE MUSÉE DU VIEIL AIX
ET LE MUSÉE DES TAPISSERIES-

Présents et représentés : 52
Présents : 39
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 52
Pour : 52
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

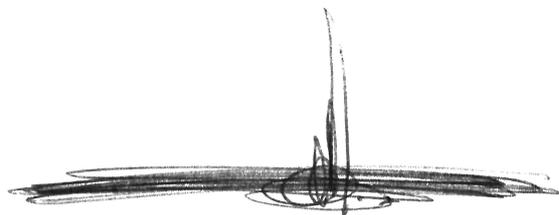
N'ont pas pris part au vote

NEANT

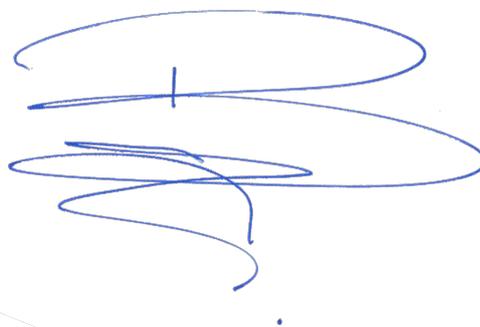
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

